

Libye : l'accord de paix de Skhirat suffira-t-il contre Daech ?

39 /// 27 janvier 2016

A l'attention du lecteur • Ce bulletin de veille a pour objet d'éclairer un événement marquant de l'actualité récente, d'en qualifier l'importance et d'en apprécier les conséquences éventuelles, à partir des analyses et des arguments d'experts internationaux. Les sources mentionnées ne sont en aucun cas exhaustives.
Directeur de publication : Véronique Schultz.

L'intensité des guerres de Syrie et d'Irak ne doit pas faire oublier celle qui se déroule actuellement en Libye, où l'Etat islamique (EI ou Daech) cherche une zone de repli pour ses combattants, mais aussi à s'implanter durablement. Signé à Skhirat au terme de plusieurs mois de négociations ardues, l'accord du 17 décembre 2015 semble d'ailleurs avoir été modelé en grande partie pour inciter les principaux belligérants libyens à se liguer contre lui.

1. FAITS

Une signature in extremis... L'accord est signé sous l'égide de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) et du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, l'Allemand Martin Kobler, lors d'une réunion tenue à Skhirat, au Maroc. Cette dernière rassemblait les émissaires des grands partis politiques libyens, des membres de la société civile et, surtout, les délégations de la Chambre des représentants (CDR) installée à Tobrouk et du Congrès général national (CGN) siégeant à Tripoli¹. Qualifié d'historique par Martin Kobler, l'accord est censé sceller la réconciliation entre les deux parlements rivaux, dont les milices armées s'opposent depuis l'été 2014. Jusqu'au tout dernier moment², les négociations, qui ont duré quatorze mois, se sont montrées particulièrement âpres³, avant d'être finalisées à Rome le 13 décembre dans le cadre d'une conférence internationale présidée par le secrétaire d'Etat américain John Kerry et le ministre italien des Affaires étrangères Paolo Gentiloni⁴.

...pour un accord ambitieux... Le texte adopté à Skhirat incitera les parties à travailler ensemble pour restaurer l'autorité d'un Etat unique. L'accord prévoit en effet la création d'un Conseil présidentiel composé de neuf députés ayant rang de vice-Premier ministres et de ministres d'Etat, ainsi que d'un Premier ministre⁵, d'ores et déjà choisi en la personne de Fayez el-Sarraj. Cette nouvelle autorité devra siéger à Tripoli, afin qu'un futur gouvernement d'union nationale, devant être formé au plus tard trente jours après la signature de l'accord, puisse reprendre la main sur la Banque centrale et la compagnie pétrolière nationale⁶. Enfin, les deux parlements rivaux devront se transformer en une nouvelle Chambre des représentants pour celui de Tobrouk et en un Conseil d'Etat pour celui de Tripoli⁷. Après deux ans de transition politique, de nouvelles élections législatives seront organisées.

...mais contesté. Si l'émotion est palpable le jour de la signature, de nombreux acteurs du conflit ne partagent pas le même enthousiasme. Les présidents des deux parlements rivaux désavouent aussitôt l'accord, ainsi que le travail de leurs propres délégations ; ils n'envisagent pas alors d'encourager la ratification du texte. Parmi les signataires, on note en outre l'absence remarquée des chefs de groupes armés. Le texte ne prévoit d'ailleurs aucune mesure concrète au sujet de leur désarmement⁸, ce qui pourrait ralentir la constitution d'une future armée nationale. Néanmoins, les Nations unies le voient comme le début d'un processus, nécessaire à « la réconciliation nationale à un dialogue inclusif sur la sécurité » du pays⁹. Adoptée à l'unanimité le 23 décembre pour entériner l'accord du 17, la résolution 2259 du Conseil de sécurité des Nations unies¹⁰ enjoint

¹ L'ONU se félicite de la signature de l'Accord de Skhirat. *Centre d'actualité de l'ONU*, 17 décembre 2015. Consulté le 13/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2W1B>

² Les signataires s'étaient fixé jusqu'au 16 décembre pour trouver un accord. Le report de la signature au 17 serait dû à des motifs logistiques.

³ Signature d'un accord de réconciliation déjà contesté. *RFI*, 17 décembre 2015. Consulté le 13/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2W2J>

⁴ Une percée pour sortir du chaos et contrer Daech. *Le Courrier international*, 14 décembre 2015. Consulté le 13/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2W45>

⁵ Certaines sources évoquent un poste de « Président », en lieu et place de « Premier ministre ». Nous nous sommes cependant référés au site du ministère français des Affaires étrangères.

⁶ GALTIER, Mathieu. Libye : un accord peut en cacher un autre. *Jeune Afrique*, 22 décembre 2015. Consulté le 13/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2W83> Un gouvernement de 32 ministres a été annoncée le 19 janvier 2016, mais refusé le 25 janvier par le Parlement de Tobrouk.

⁷ *RFI*, 17 décembre 2015, *op. cit.*

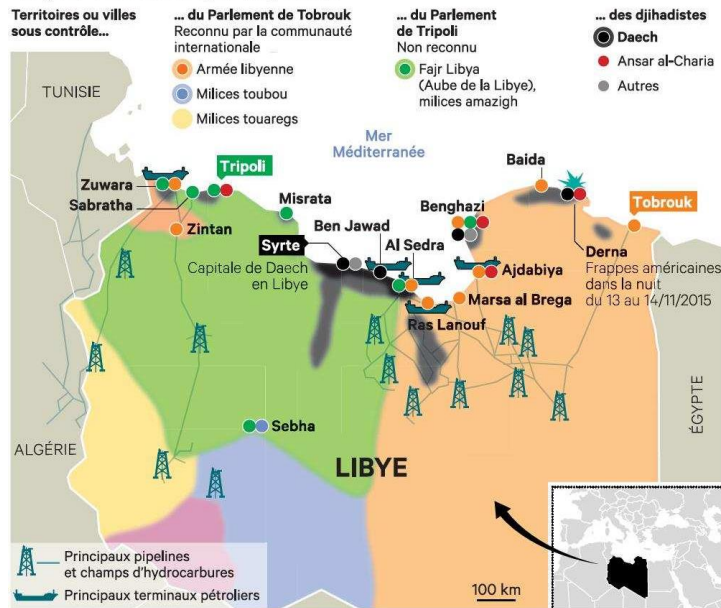
⁸ BABOUCHE, Yacine. Un accord signé au Maroc, déjà contesté. *TSA*, 17 décembre 2015. Consulté le 15/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WJ4>

⁹ *Centre d'actualité de l'ONU*, 17 décembre 2015, *op. cit.*

¹⁰ Cf. [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2259\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2259(2015))

cependant le futur gouvernement libyen d'« exercer un contrôle sur les armes présentes en Libye et les stocker en toute sécurité »¹¹.

Libye : une mosaïque explosive



Source : Les Echos, 5/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WiP>

2. CONTEXTE

Climat de défiance et dialogue « libyen-libyen ».

Différentes tentatives pour rapprocher les belligérants avaient auparavant échoué étant donné le manque de confiance entre les parties. En octobre 2015, 12 personnes trouvaient en effet la mort et 25 autres étaient blessées à Benghazi alors qu'elles manifestaient en faveur de la CDR, tandis que plusieurs commandants proches du CGN étaient abattus à bord d'un hélicoptère près de Tripoli. Dans le même temps, l'ancien Représentant spécial des Nations unies, l'Espagnol Bernardino Leon, était accusé de conflit d'intérêt en raison de ses liens avec les Emirats arabes unis, qui soutiennent le gouvernement et le parlement de Tobrouk et avaient parallèlement offert au diplomate un poste de professeur à la toute jeune Académie diplomatique d'Abou Dabi¹². Ce « Leongate » aurait ainsi porté un coup sévère à la crédibilité de l'organisation onusienne et au travail effectué depuis un an par l'Espagnol. Si sa tactique pour permettre aux deux principales parties de s'impliquer dans le processus en incluant d'autres acteurs (élus locaux notamment) était judicieuse, et s'il était presque parvenu à un accord¹³ le 11 juillet 2015, il devait finalement buter sur l'attitude intransigeante de certains membres des deux camps, eux-mêmes divisés (cf. *infra*)¹⁴. Préférant arguer de leur manque de confiance envers l'ONU et son représentant, plusieurs membres des deux assemblées ont dès lors débuté

un dialogue « libyen-libyen », affirmant leur « opposition à l'ingérence étrangère »¹⁵. Ce dialogue s'est alors traduit par des rencontres secrètes entre présidents des deux assemblées rivales, à Gammarth près de Tunis le 6 décembre, et à Malte le 15 décembre, débouchant sur un accord alternatif. Ce texte prévoyait essentiellement la création de deux comités chargés de nommer un Premier ministre et deux vice-Premiers ministres, et de réviser la Constitution de 1951¹⁶. Le refus de cette feuille de route par l'ONU et les Etats-Unis explique en partie pourquoi les présidents des deux chambres¹⁷ vont désavouer leurs émissaires respectifs le 17 décembre¹⁸.

Un pays divisé à plusieurs niveaux. La Libye connaît une seconde guerre civile depuis le scrutin législatif de 2014, qui a vu la victoire des nationalistes et des libéraux (CDR)¹⁹, ralliés ensuite par d'anciens cadres du régime de Mouammar Kadhafi tels que le général Khalifa Haftar, chef de la coalition Dignité (Karama)²⁰. Réfugiés à Tobrouk depuis les élections, ils se caractérisent par leur opposition aux islamistes du CGN²¹. Ces derniers, élus en 2012 mais ayant refusé la victoire de la CDR²² en août 2014, se sont alliés à la coalition armée Aube de Libye (Fajr Libya) de Misrata²³. Si les premiers ont la mainmise sur une partie de la Cyrénaïque et les seconds sur la Tripolitaine, le Fezzan, à la frontière de l'Algérie et du Niger, échappe à leur contrôle et fait désormais l'objet d'une lutte entre Toubous et Touaregs, anciennement alliés²⁴. Les Toubous seraient proches de la coalition Dignité et donc de Tobrouk, les Touaregs de la coalition Aube de Libye de Misrata, donc des islamistes²⁵. Sur le plan militaire, aucune milice, qu'elle soit pro-CDR ou pro-CGN, n'est parvenue jusque-là à l'emporter, plongeant le pays dans la paralysie et le chaos. Lors de la Conférence de Rome du 13 décembre, John Kerry rappelait d'ailleurs que le statu quo ne pouvait perdurer, la menace liée à l'EI se faisant de plus en plus pressante²⁶ (cf. *infra*).

Cependant, la grille de lecture politico-religieuse ne suffit pas à décrire la situation prévalant aujourd'hui en Libye. L'ancien diplomate français Patrick Haimzadeh rappelait en 2013 l'importance revêtue dans le pays par l'allégeance aux tribus, clans, régions et même aux communautés urbaines.

¹¹ Libye : saluant la signature de l'Accord politique, le Conseil de sécurité demande la formation d'un gouvernement d'entente nationale dans les 30 jours. *Nations unies*, 23 décembre 2015. Consulté le 14/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WnE>

¹² LEFEVRE, Raphaël. High stakes for the peace process in Libya. *The Journal of North African Studies*, vol. 21, n° 1, janvier 2016, p. 1-6.

¹³ Un accord était en effet sur le point d'être signé le 11 juillet à Skhirat, mais le CGN a choisi de se retirer au dernier moment. L'accord du 17 décembre reprend finalement les grandes lignes de celui du 11 juillet.

¹⁴ HAIMZADEH, Patrick. Les chemins escarpés de la restauration de l'unité libyenne. *Orient XXI*, 19 novembre 2015. Consulté le 14/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2Wo5>

¹⁵ BOBIN, Frédéric. Libye : l'accord entre factions rivales pourra-t-il sauver le pays ? *Le Monde.fr*, 16 décembre 2015. Consulté le 14/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WrX>

¹⁶ GALTIER, Mathieu, *op. cit.*

¹⁷ Aguila Salah Issa, président de la CDR, ralliera pourtant l'accord de Skhirat le 31 décembre 2015.

¹⁸ BOBIN, Frédéric, *op. cit.*

¹⁹ Le Premier ministre de la CDR est Abdoullah al-Thinnis.

²⁰ Les soutiens extérieurs de ce camp sont les Emirats arabes unis et les pays occidentaux.

²¹ Le Premier ministre du CGN est Khalifa al-Ghwell.

²² Lors de ces élections, seule la victoire de la CDR a été reconnue par la communauté internationale.

²³ BOBIN, Frédéric, *op. cit.* Ses alliés extérieurs sont le Qatar, les Frères musulmans et la Turquie.

²⁴ C'est dans le Fezzan que se situent les routes de caravanes, ce qui préoccupe les pays européens car elles servent de zone de transit aux trafics de drogue et d'êtres humains, mais aussi de refuge aux combattants d'AQMI depuis l'opération Serval au Mali.

²⁵ STOCKET, Valérie. En Libye, la guerre oubliée des Touaregs et des Toubous. *Orient XXI*, 25 septembre 2015. Consulté le 14/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WtP>

²⁶ La communauté internationale appelle à un cessez-le-feu « immédiat » en Libye. *L'Orient Le Jour*, n° 14513, 14 décembre 2015, p. 11.

On trouve ainsi des combats entre tribus Ouled Slimane et Hassaouna contre Kadhadfa et Magarha, autrefois favorisées par le régime de Kadhafi. Par ailleurs, précise-t-il, « les vainqueurs » de la guerre de 2011 cherchent à transformer leur poids militaire et leur « légitimité » révolutionnaire en capital économique et politique²⁷. Ainsi, la lutte pour le contrôle de territoires (et leurs ressources) aurait un rôle aussi important que les idéologies dans la formation ou la décomposition des alliances.

De cette situation découlent d'importantes divisions au sein de chaque camp politique, à l'origine de la longue paralysie du processus de paix onusien. A titre d'exemple, Saleh Makhzoum, membre éminent du Parti de la justice et de la construction (islamiste), démissionnait en août 2015 de l'équipe de négociateurs du CGN à cause des pressions reçues de la part de partisans de la ligne dure qui désapprouvaient son ralliement aux solutions proposées par l'ONU. La coalition Aube de Libye est elle-même divisée en pro et anti processus de paix²⁸. La CDR aussi est en proie aux dissensions internes, comme l'a prouvé son incapacité à dégager une majorité pour adopter un accord proposé en octobre par les Nations unies²⁹. Le général Haftar a par ailleurs longtemps été un fervent opposant au processus de paix : ses alliés de la milice Warshafana sont ainsi accusés d'avoir commis l'attentat contre l'hélicoptère du CGN, fin octobre 2015, afin de raviver les tensions entre ce dernier et la CDR et faire échouer le dialogue.

Avancées alarmantes de l'Etat islamique. Les divisions internes et les échecs, jusqu'à décembre, du processus de paix initié par l'ONU auront permis aux positions de Daech de se renforcer très rapidement³⁰. En octobre 2014, un groupe d'islamistes de la ville de Derna prête allégeance à l'EI, avant d'être chassé par des miliciens proches d'al-Qaïda. Le 27 janvier 2015, des transfuges syriens de l'EI abattent une dizaine de personnes dans l'hôtel Corinthia de Tripoli, puis égorgent 21 Coptes à Syrte à la mi-février. Ils commettent peu après un attentat à la voiture piégée à Derna, puis grignotent patiemment le territoire laissé en déshérence par les groupes armés alliés au CGN ou à la CDR, avec l'aide dans un premier temps de la tribu Kadhadfa³¹. En août 2015, l'EI est solidement implanté à Syrte, où il disposerait de 3 000 hommes, la plupart Tunisiens, Algériens, Egyptiens, Irakiens, Yéménites, Maliens, Soudanais, et désormais quelques Français. La « wilaya libyenne de l'EI »³² est parvenue à s'allier à des membres du groupe islamiste Ansar al-Sharia³³, affaibli par

la mort de leur chef Mohammed al-Zahawi début 2015³⁴. En janvier 2016, Daech revendiquera l'attentat contre un centre de formation des garde-côtes, à Zliten près de Tripoli, qui a provoqué la mort d'une soixantaine de personnes³⁵. L'EI tente actuellement une percée vers les frontières tunisienne et algérienne.

Parallèlement, Daech s'est attaqué aux terminaux pétroliers : près d'al-Ghani en mars 2015 ; contre les locaux de la compagnie italienne ENI en septembre ; à al-Sidra en octobre ; à Ras Lanouf début janvier 2016³⁶. L'EI chercherait dorénavant à recruter des ingénieurs aptes à reprendre les complexes pétroliers prévus pour entrer bientôt en sa possession. Les sites de Brega, Zueitina, Amal et Nafoora seraient désormais dans la ligne de mire de l'organisation terroriste³⁷. Les destructions engendrées par ces attaques ont fait chuter de trois quarts les capacités de production libyennes, découragé les investisseurs extérieurs et amoindri les budgets publics ainsi que les revenus des parties impliquées dans un secteur représentant habituellement 96 % du PIB national³⁸.

La présence de l'EI dans la région de Syrte n'est pas un hasard. L'organisation aurait en effet adopté une stratégie de conquête en trois phases à partir de cette zone : prendre le contrôle des terminaux pétroliers pour augmenter ses revenus ; rallier à sa cause ses anciens adversaires et d'autres groupes islamistes du nord de la Libye, à commencer par ceux de la coalition Fajr Libya de Misrata ; enfin, établir à l'aide de membres de la tribu nomade Ouled Slimane, via le Tchad et le Niger, un continuum entre la rive sud de la Méditerranée et le golfe de Guinée, où opère aujourd'hui Boko Haram³⁹, qui a prêté allégeance à l'EI en mars 2015.

3. ENJEUX

La réconciliation nationale pour combattre Daech...

L'Accord de Skhirat est destiné à regrouper les hommes de la CDR et du CGN contre un EI *a priori* inférieur en nombre. Les préparatifs ont déjà débuté. Toutefois, début janvier 2016, Fayez el-Sarraj se plaignait de l'attitude controversée de certains acteurs extérieurs (Turquie, Qatar, Soudan et Algérie), qui empêcheraient encore leurs alliés libyens de coopérer avec le gouvernement d'union nationale. Parmi les réfractaires, on compte les forces d'Abdelhakim Belhadj, commandant militaire de Tripoli, et les milices de la Chambre d'opérations des révolutionnaires de Libye dirigées par Nouri Bousahmein⁴⁰. Un peu avant la signature de l'Accord de Skhirat, plusieurs groupes islamistes avaient commencé à lutter contre l'EI, à l'image d'al-Mourabitoune, affilié à al-Qaïda⁴¹. Mais, pour l'heure, rien n'indique qu'ils aient l'intention de se soumettre entièrement au texte.

²⁷ HAIMZADEH, Patrick. Lignes de fracture en Libye. *Orient XXI*, 2 octobre 2013. Consulté le 15/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WCE>

²⁸ SALEH, Heba. What is at stake in Libya Talks ? *Financial Times*, 11 décembre 2015. Consulté le 15/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WIB>

²⁹ LEFEVRE, Raphaël, *op. cit.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ LUGAN, Bernard, Libye : l'intervention militaire est nécessaire. *L'Afrique réelle*, n° 73, janvier 2016, p. 4-7.

³² PAURON, Michael. Au cœur du califat de Syrte. *Jeune Afrique*, n° 2865, 6-12 décembre 2015, p. 32-33.

³³ Surveying The Spread of Islamic State's Affiliates. *Military Periscope*, 9 septembre 2015. [BDD]

³⁴ DURDEN, Tyler. Can ISIS Actually Gain Power Over Libya's Oil ? *Blogs-Finance*, 13 janvier 2016. [BDD Europresse].

³⁵ Libye : le groupe EI revendique l'attentat-suicide de Zliten. *RFI*, 8 janvier 2016. Consulté le 18/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2Xnu>

³⁶ DURDEN, Tyler, *op. cit.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ LEFEVRE, Raphaël, *op. cit.*

³⁹ LUGAN, Bernard, *op. cit.*

⁴⁰ Libye : priorité à la lutte contre l'Etat islamique. *TTU monde arabe*, n° 890, 12 janvier 2016, p. 3.

⁴¹ PAURON, Michael, *op. cit.*

...ou pour autoriser une intervention militaire occidentale ? Les Etats-Unis ont déjà procédé à des frappes contre Abou Nabil⁴², jusqu'alors chef de l'EI à Derna⁴³, entre le 13 et le 14 novembre 2015, soit juste après les attentats de Paris⁴⁴. Le 11 janvier 2016, Federica Mogherini, Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères, promet au Premier ministre Fayez el-Sarraj une aide financière⁴⁵ et militaire, sans pour autant laisser entendre qu'il s'agira d'une intervention⁴⁶. Toutefois, en cas d'échec de la solution libyenne, l'accord de Skhirat offrira au nouveau gouvernement la légitimité nécessaire afin de demander à la communauté internationale son aide pour combattre Daech. En décembre dernier, le ministre français de la Défense démentait officiellement l'idée d'une intervention de plus grande ampleur en Libye, préférant laisser aux Libyens l'opportunité de s'entendre sur la lutte à mener⁴⁷. Cependant, dans le même temps, le quotidien *Le Figaro* affirmait que des plans d'intervention sont à l'étude au sein de l'état-major des armées (EMA), et que Paris cherche à mettre en place une coalition internationale⁴⁸. L'Italie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pourraient en faire partie, ainsi qu'éventuellement l'Egypte et des pays du Golfe. Les Français et Britanniques se déploieraient près de Misrata, les Italiens à Mellita, près de Tripoli, de même que les Américains, pour sécuriser la frontière tunisienne⁴⁹. L'intervention pourrait avoir lieu dans les six prochains mois, après quoi elle perdrait en efficacité. Or, le porte-avions Charles de Gaulle est déjà positionné en Méditerranée orientale afin de traiter des cibles de l'EI en Syrie et en Irak ; le fait qu'une importante révision du bâtiment soit programmée pour fin 2016 accrédi-terait la thèse d'une opération en Libye avant ce terme. L'EMA aurait d'ailleurs adopté une stratégie d'« emprunte légère », toute intervention d'envergure au sol paraissant risquée dans la mesure où la France est déjà engagée sur les terrains malien et sahélo-saharien⁵⁰. D'autres sources évoquent une intervention militaire américaine « destinée à contrer l'EI en Afrique, dans le cadre d'un plan stratégique de cinq ans qui serait mis en œuvre par l'Africom »⁵¹. En attendant d'intervenir contre Daech, les armées britanniques (malgré les récents regains de tensions en Afghanistan) et italiennes se disent prêtes à fournir un contingent de plusieurs milliers d'hommes dans le but d'appuyer l'ONU et de sécuriser le nouveau gouvernement de Libye. Éventuellement dirigée par le général italien Paolo Serra, ancien commandant des

Casques bleus au Liban et conseiller militaire du Secrétaire général des Nations unies, cette force internationale pourrait s'installer à Tripoli si le nouveau gouvernement libyen en fait la demande⁵².

Au-delà, atténuer la pression migratoire sur l'Europe. Selon Roberta Pinotti, ministre italienne de la Défense, la crise libyenne n'est pas non plus sans conséquences sur l'afflux d'immigrés clandestins à destination de l'Europe⁵³. Le pays constitue en effet depuis de nombreuses années une zone de passage privilégiée entre les pays africains, asiatiques et proche-orientaux d'un côté et l'Italie, la Grèce, Malte ou encore les Balkans de l'autre⁵⁴. En 2008, un Traité d'amitié entre la Libye et l'Italie permettait à cette dernière de sous-traiter au régime de Kadhafi la rétention administrative et le refoulement des immigrés, les empêchant ainsi de prendre la mer vers le nord. Or, ce traité n'est plus appliqué depuis la mort du raïs et le déclenchement du conflit de l'été 2014, qui a précipité la chute du gouvernement central et l'apparition de larges zones de non-droit favorables au trafic des êtres humains⁵⁵. A l'été 2015, environ 7 000 migrants africains étaient toutefois encore retenus dans des centres fermés sur les côtes libyennes⁵⁶, la gestion des migrants en Libye ayant jusque-là été utile au gouvernement central pour obtenir certaines concessions de la part de l'Italie, partenaire historique. Aujourd'hui, les Libyens décident de rejoindre les cohortes de migrants sur la route de l'UE. Environ 60 000 personnes auraient ainsi fui la ville de Syrte depuis son annexion par l'Etat islamique en 2015⁵⁷. Alarmés par cette situation, les membres de l'UE ont énergiquement soutenu le travail des Représentants spéciaux des Nations unies et encouragent la constitution d'un gouvernement d'union nationale, auquel ils demandent des mesures pour contrôler à nouveau les côtes et ainsi lutter plus efficacement contre ce phénomène⁵⁸. L'enjeu est d'autant plus important pour les Européens qu'une partie des Etats membres ont choisi ces derniers mois de fermer leurs frontières afin d'empêcher une explosion de la xénophobie à l'intérieur de leurs frontières, ce qui concentre les flux de migrants vers la Méditerranée centrale, sans pour autant les tarir⁵⁹. Reste à savoir si le nouveau pouvoir libyen trouvera les moyens suffisants de lutter contre l'immigration clandestine.

⁴² Il a été aussitôt remplacé par Abou Ali al-Anbari.

⁴³ PAURON, Michael, *op. cit.*

⁴⁴ En juin 2015, les Etats-Unis avaient déjà bombardé le repaire libyen de Mokhtar Belmokhtar, cadre éminent d'al-Qaïda, sans que sa mort ait pu être confirmée.

⁴⁵ De l'ordre de 100 millions d'euros.

⁴⁶ Libye : l'UE promet un soutien financier au futur gouvernement d'union. *RFI*, le 11 janvier 2016. Consulté le 18/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2XmH>

⁴⁷ SAINT-PERIER, Laurent de ; SOUDAN, François. Jean-Yves Le Drain : « Le rapprochement entre Daech et Boko Haram est un risque majeur ». *Jeune Afrique*, n° 2865, 6-12 décembre 2015, p. 26-29.

⁴⁸ BARLUET, Alain. En Libye, la France est prête à mobiliser une coalition pour intervenir contre Daech. *Le Figaro*, 23 décembre 2015, p. 2-3.

⁴⁹ Libye : vers une intervention occidentale. *TTU monde arabe*, n° 889, 22 décembre 2015, p. 1-3.

⁵⁰ BARLUET, Alain, *op. cit.*

⁵¹ *TTU monde arabe*, n° 890, *op. cit.*

⁵² COLLOMP, Florentin. Londres prépare l'envoi d'un millier de soldats. *Le Figaro*, 23 décembre 2015, p. 2-3.

⁵³ PINOTTI, Roberta. Instability in Libya Exacerbates Refugee Crisis. *Defense News*, vol. 3, n° 22, p. 16.

⁵⁴ TOALDO, Mattia. Libya's Migrant Smuggling Highway : Lessons for Europe. *ECFR*, novembre 2015. Consulté le 15/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WNP> Les couloirs empruntés dans le pays passent généralement par les villes de Koufra (vers Benghazi) et Mourzouk (vers Tripoli) ; cf. LUGAN, Bernard, *op. cit.*

⁵⁵ Migrations Through and From Libya : A Mediterranean Challenge. *Istituto Affari Internazionali*, mai 2015. Consulté le 12/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2VMR>

⁵⁶ BARRIOS, Cristina. Transit Niger : migrants, rebels and traffickers. *EUISS*, juin 2015. Consulté le 15/01/2016. Disponible sur : <http://urlz.fr/2WNe>

⁵⁷ PAURON, Michael, *op. cit.*

⁵⁸ TOALDO, Mattia, *op. cit.*

⁵⁹ PINOTTI, Roberta, *op. cit.*